

*Poitiers, de Charles VII à Charles XI et Poitiers sous les  
règne de Louis XI, registre des délibérations du corps de  
la ville*

Michel Bochaca

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/3232>

DOI : 10.4000/abpo.3232

ISBN : 978-2-7535-5040-7

ISSN : 2108-6443

**Éditeur**

Presses universitaires de Rennes

**Édition imprimée**

Date de publication : 22 avril 2016

Pagination : 208-209

ISBN : 978-2-7535-5038-4

ISSN : 0399-0826

**Référence électronique**

Michel Bochaca, « *Poitiers, de Charles VII à Charles XI et Poitiers sous les règne de Louis XI, registre des délibérations du corps de la ville* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 123-1 | 2016, mis en ligne le 22 avril 2016, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/3232> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abpo.3232>

---

© Presses universitaires de Rennes

- FAVREAU, Robert, *Poitiers, de Charles VII à Louis XI. Registres de délibérations du corps de ville n° 4 et 5 (début) (1449-1466)*, Archives historiques du Poitou, t. LXVII, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2014, 456 p.
- FAVREAU, Robert, *Poitiers, sous le règne de Louis XI de 1466 à 1471. Registres de délibérations du corps de ville n° 5 (fin) et n° 6*, Archives historiques du Poitou, t. LXVIII, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2015, 416 p.
- FAVREAU, Robert, *Poitiers, sous le règne de Louis XI de 1471 à 1482. Registres de délibérations du corps de ville n° 7*, Archives historiques du Poitou, t. LXIX, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2015, 416 p.

À raison de deux volumes parus en 2014 (compte rendu du premier volume : *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 121-4, 2014, p. 181-182) et de deux autres en 2015, la Société des Antiquaires de l'Ouest a mené à bien, grâce à l'important et minutieux travail de transcription, d'édition et d'indexation réalisé par Robert Favreau, le projet ambitieux qui consistait à publier l'édition intégrale des sept registres de délibérations municipales du xv<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui conservés à la médiathèque de Poitiers. Le résultat est une belle série de quatre ouvrages, totalisant plus de 1 700 pages. Ils couvrent les années 1412-1482 et embrassent la période du gouvernement de Jean de Berry et les règnes de Charles VII et de Louis XI. Cette longue tranche chronologique traversant trois générations de dirigeants donne à voir la vie d'une capitale régionale sur fond des grands événements politiques et militaires qui rythment l'histoire du royaume de France.

À partir du deuxième volume, les échos de la guerre de Cent Ans s'estompent, même si des alertes rappellent ponctuellement que les grands fléaux du bas Moyen Âge n'ont pas totalement disparu : soubresauts de la guerre du Bien Public au début du règne de Louis XI (t. 2), récurrence pesteuse en 1482 (t. 4). Par ailleurs, l'approvisionnement de la population est un souci constant des autorités comme en témoignent dans les trois volumes les rubriques aux références fournies : bouchers, boucheries, boulangers, greniers à blé, pain, poissonniers. De façon générale, avec le retour de la paix, l'activité de la municipalité se concentre sur l'administration au quotidien d'une capitale provinciale (entretien de la voirie et mesure d'hygiène publique, police et ordre public...). De larges pans de la topographie urbaine (rues, places, édifices, fortifications...), de l'économie (métiers mécaniques, gens de la basoche, bâtiments comme les halles, les moulins, les boucheries...) et de la société de Poitiers (gens de métiers, nombreux clercs, tant réguliers que séculiers, nobles, officiers royaux) se dévoilent au détour des sujets traités, des mesures prises, des personnes mentionnées. La municipalité apporte une attention toute particulière à l'université : installation d'une cloche pour appeler les étudiants aux cours et construction d'une tour pour abriter la librairie, c'est-à-dire la bibliothèque (t. 2), réformation de l'université lorsque certains professeurs, devenus conseillers du parlement, font assurer leurs cours par de simples bacheliers (t. 3). Aux soucis et aux charges financières de l'administration quotidienne de la ville, s'ajoutent sous Louis XI les exigences croissantes de la monarchie : tailles, entretien des fortifications, acquisition de canons, équipement de 12 puis 18 francs-archers, logement des gens de guerre, accueil des parlementaires venus de Bordeaux lorsque la Guyenne fut confiée en apanage au frère du roi de 1468 à 1472 (t. 3 et 4). Mais échevins et conseillers retirent aussi du gouvernement urbain honneurs et richesse. L'accession à la noblesse se traduit dans les registres par la mention ostentatoire des seigneuries acquises par les membres les plus influents à l'exemple des Boilevs, seigneurs de La Mothe, qui donnent à Poitiers des échevins et un maire. Conformément au modèle mis en exergue en son temps par Bernard Chevalier, Poitiers représente bien le type de la bonne ville, fidèle au roi, servant de point d'appui à la monarchie,

notamment en supportant une fiscalité pesante, mais dont les élites tirent pour elles-mêmes avantage de cette obéissance.

L'historien trouvera dans les quatre volumes que le travail érudit de Robert Favreau met à sa disposition, une riche matière documentaire à l'appui de la thèse de celui-ci (FAVREAU, Robert. *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Âge. Une capitale régionale*. Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1978. 2 vol). Le simple curieux, que la lecture d'un texte en ancien français et la rédaction parfois technique et aride d'articles consignant des décisions administratives pourraient désorienter, préférera une entrée par l'index des noms de lieux. La rubrique « Poitiers », déclinée en un grand nombre de thèmes, ouvre de multiples fenêtres sur la vie quotidienne au xv<sup>e</sup> siècle, et invite à la flânerie dans la vieille ville actuelle pour y retrouver le souvenir des rues et des édifices, en marchant sur les pas des puissants comme des humbles dont les registres des délibérations du corps de ville ont gardé les noms, les faisant par la même occasion entrer dans l'histoire.

Michel BOCHACA

SZULMAN, Éric, *La navigation intérieure sous l'Ancien Régime*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2014, 378 p.

L'ouvrage d'Éric Szulman présente un sujet original : la politique des autorités françaises concernant les voies navigables entre 1660 et 1792. L'auteur interroge sur la longue durée les modalités de l'intervention publique dans la conception d'un réseau de circulation fluviale à l'échelle nationale. La volonté d'améliorer les voies d'eau du royaume devient une préoccupation publique au temps de Colbert ; les règles portant sur la navigation sont intégrées à la réformation des eaux et forêts de 1669. Le propre d'un cours d'eau est d'être chose publique et la police des rivières est définitivement organisée. Cependant, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, si les autorités manifestent un intérêt certain pour le transport par voie d'eau, la perception des améliorations envisageables et le manque de centralisation administrative empêchent la rationalisation de l'ensemble des projets autour d'un dessein global. La grande décision du règne de Louis XIV est la construction du canal du Midi qui n'obéit pas à des motifs économiques, comme on le pense généralement, mais à une logique militaire et stratégique. Les contraintes financières de la monarchie conduisent à la pratique des concessions mais ce système aboutit à des blocages dus aux rivalités entre grands nobles concessionnaires et à un gel partiel des constructions pendant plusieurs décennies.

L'administration des Ponts et Chaussées relance l'intérêt pour les voies navigables à partir des années 1740. Le système des concessions qui se traduit par la patrimonialisation des canaux, usage néfaste au développement économique, est très critiqué. Pour les spécialistes comme ceux de l'Académie des sciences, l'État et les pouvoirs locaux doivent désormais prendre en charge ces investissements productifs qui seront bénéfiques en améliorant les rentrées fiscales. Si les concessions perdurent, Trudaine, intendant des finances et directeur du commerce, s'entoure d'experts et limite l'attribution de nouveaux privilèges qu'il encadre rigoureusement. En juillet 1764, sous l'action de Bertin, « la Navigation dans l'intérieur du royaume » s'émancipe des Ponts et Chaussées et devient une administration à part entière. C'est une véritable rupture visant à rendre entièrement publics la gestion, la construction et l'entretien des voies d'eau. Bertin établit un plan de navigation fluviale pour mettre un terme aux déséquilibres spatiaux, sociaux et économiques